

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le treize juin deux mil vingt-deux à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian DUMONT, Maire, suite à la convocation qui lui a été adressée, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

Date de la convocation : 03 juin 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : M DUMONT Christian, M COUVENT Jean-Pierre, Mme PLUVINAGE Nadine, M LEGRAND Jean-Pierre, Mme CATTEAUX Annick, M BARBRY Jean-Marie, Mme LIENARD Evelyne, M BOVELETTE Marc, Mme POTAUX Annie, M BOULET Jean-Marc, Mme CHAUWIN Francine, M CARRIERE Guy, Mme MAGERE Marie-France, Mme DUPONT Marie-Thérèse, M LEVEQUE Pascal, M COUVEZ José, M NOWAK Daniel, Mme COUTELARD Catherine, M TABARIE Didier, Mme LABALETTE Martine, Mme LACROIX Audrey, Mme SOUBRIER Amandine.

Absents excusés : M DEHON Gérard ; M JOURDAIN Philippe, procuration à Mme LABALETTE Martine ; Mme SIMONETTI Sandrine, procuration à M BARBRY Jean-Marie ; Mme OBLED Aurélie ; M CORMONT Corentin, procuration à M DUMONT Christian.

Le conseil a choisi Mme SOUBRIER Amandine pour secrétaire.

QUESTION N° 20/2022

MODIFICATIONS BUDGETAIRES

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre COUVENT

Afin de permettre le remboursement d'un trop perçu de taxe d'aménagement, il apparaît nécessaire d'abonder le chapitre 10 en dépenses d'investissement.

Par conséquent, je vous propose d'adopter les modifications budgétaires suivantes :

Dépenses d'investissement :

| | | |
|-------------|------------------------------------|--------------|
| Chapitre 21 | Art 2152 - Installations de voirie | -18 500,00 € |
| Chapitre 10 | Art 10226 - Taxes d'aménagement | +18 500,00 € |

ADOpte A L'UNANIMITE

*Pour copie conforme
Délibération affichée le 15 juin 2022
Délibération transmise à la Sous-Préfecture le 15 juin 2022*

Christian DUMONT,

Maire de Neuville Saint Rémy.